



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 2024-215, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le mardi 20 mai 2025 à compter de 19 h 30**, au Centre multifonctionnel, au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

115, 121, 127, avenue Saint-Denis
1, 3, rue Waterman (projet Waterhouse)

Nature de la demande:

La demande vise à autoriser une distance de 2 mètres entre deux entrées charretières situées sur un même terrain, ce qui contrevient à la norme prescrite, soit une distance minimale de 6 mètres entre deux entrées charretières situées sur un même terrain.

Disposition visée: Article 8.3.3 du *Règlement de zonage 2024-215*

Une présentation du dossier est disponible sur le site web.

En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 20 mai 2025**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 30 avril 2025.

La directrice du greffe, du contentieux et de l'urbanisme,

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra COMIN BERGONZI

GREFFIÈRE